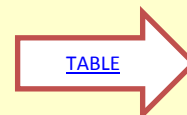


INDEX – 2019 FEVRIER



(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

BUDGET

[AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019](#)

TRAVAUX

[DEVIS EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF](#)

INFORMATIONS DIVERSES

[RESSOURCES HUMAINES](#)

[URBANISME: AVIS CDPENAF](#)

Nombre de conseillers présents : 10/15 (et 1 pouvoir)

DEVIS POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

La réalisation du réseau d'assainissement collectif faite en 2005 n'a pas été prolongée suffisamment haut pour inclure tous les terrains situés entre la rue du Vieux Cimetière et celle de la Croix Crosson.

Or ces terrains sont dans la zone actuellement urbanisée de la commune et dans le périmètre d'assainissement collectif. Le propriétaire a fait une demande de permis d'aménager qui nécessite le raccordement aux réseaux. La partie implantée en voie publique reste à la charge de la collectivité, la partie en voie privée sera à la charge du pétitionnaire.

Le devis de ce projet d'extension du réseau d'eaux usées présenté par le délégataire (SAUR) s'élève à 6 920.50€HT soit 8 304.60€TTC pour un linéaire de 36 mètres.

Sous réserve du vote favorable du conseil, il est entendu avec le pétitionnaire que cette opération ne sera financée qu'à la réalisation de l'aménagement des terrains concernés. Sachant par ailleurs que ces travaux sont imputables au budget annexe d'assainissement collectif, que d'autre part la commune percevra les taxes d'aménagement et que le raccordement à l'assainissement collectif produira des recettes supplémentaires pour ce budget.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (11 voix Pour)**

- **D'EMETTRE** un avis favorable pour l'extension du réseau d'eaux usées rue du Vieux Cimetière, selon les normes en vigueur conformément au devis présenté par la SAUR et sous réserve de réalisation de l'opération d'aménagement du terrain concerné.
- **De VALIDER** le devis de la SAUR pour un montant de 6 920.50€HT, soit 8 304.60€TTC.

[INDEX](#)

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

La commune a reçu une facture de la Communauté de Communes Bretagne Romantique de 3 930.12€ concernant l'attribution de compensation voirie pour le mois de janvier 2019.

Ce montant correspond à la part fixe du Plan Pluriannuel d'investissement 2018-2020 soit 47 161.40€ dus chaque année (cf. tableau ci-dessous).

D'ici le vote du budget (fin mars), 3 factures devront être payées soit 11.790.36€ et il n'y a actuellement pas de crédit budgétaire pour permettre le règlement.

Programme triennal d'investissements prévisionnels communaux			
2018	2019	2020	Total
92 774,44 €	142 042,67 €	48 151,30 €	282 968,40 €

Transfert de charge à 50% minimum du montant d'investissement

Transfert de charges Section investissement (c/ 2046)			
2018	2019	2020	Total
47 161,40 €	47 161,40 €	47 161,40 €	141 484,20 €

Transfert de charge à 50% maximum du montant d'investissement

Fonds de concours prévisionnel versé par la commune Réserve communale			
2018	2019	2020	Total
46 387,22 €	Actualisé en 2019	Actualisé en 2020	141 484,20 €

Aussi pour permettre le règlement de ces factures, il est possible de prendre une délibération fondée sur article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article permet avec l'accord expresse de l'Assemblée délibérante avant l'adoption du BP 2019 d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2018)

Seuls 25% des crédits d'investissement 2018 peuvent être repris déductions faites des dépenses du compte 16 (emprunts). Ces crédits seront obligatoirement repris dans le Budget Primitif 2019 (ils pourront être modifiés par Décision Modificative ultérieure)

	Articles		Montants crédités
Attributions de compensation d'investissement	2046	Factures Communauté de Communes Bretagne Romantique	11 800.00€

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (11 voix Pour)

- **De VALIDER** l'ouverture des crédits ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces crédits.

[INDEX](#)

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

RESSOURCES HUMAINES

Mme le Maire informe l'Assemblée que le service des missions temporaires du CDG 35 n'a pas pu proposer de candidatures pour le remplacement de l'agent technique et qu'il est donc à présent nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel.

URBANISME : AVIS CDPENAF

Suite à la demande du Certificat d'Urbanisme Opérationnel pour la parcelle AB-11 /rue des Négociants (Conseil du 28 janvier), la commission CDPENAF a émis un avis favorable pour la réalisation des six lots avec la réserve suivante :

« Le projet de lotissement devra respecter la densité moyenne (en dehors de l'emprise de la ligne à haute tension) préconisée par le SCOT des communautés du Pays de Saint-Malo sur ce secteur ».

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES – 2019 FEVRIER

[INDEX](#)

SEANCE DU 15 FEVRIER 2019	2
DEVIS POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2
AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019	3
INFORMATIONS DIVERSES.....	4
RESSOURCES HUMAINES	4
URBANISME : AVIS CDPENAF.....	4